

# EN ROUTE POUR LA RENTRÉE 2025...



Ecole Maternelle Privée CLAIRJOIE

8 avenue de l'Aumône

74150 RUMILLY

[ecole.clairjoie@orange.fr](mailto:ecole.clairjoie@orange.fr)





Chers parents,

C'est une nouvelle année scolaire qui commence pour votre enfant.

Vous avez choisi de faire confiance à l'équipe éducative de l'école Clairjoie et je vous en remercie infiniment. Ensemble, nous allons cheminer dans le but commun du développement harmonieux et respectueux de votre enfant.

Ainsi, du dialogue qui va s'établir entre nous et de votre implication vont largement dépendre la réussite de votre enfant.

Accompagner votre enfant, c'est d'abord vous tenir régulièrement informé de ce qui se passe dans la classe et à l'école, et saisir autant que possible les occasions d'y être présent. C'est aussi encourager votre enfant, l'aider à développer son autonomie et son sens des responsabilités, lui apprendre le respect de lui-même et des autres ainsi que l'utilité des règles de vie en communauté.

Vous recevez ce jour ce livret référent sur lequel vous trouverez un grand nombre d'informations et qui vous rappelle quelques consignes contribuant à la vie de l'école.

Je joins également la fiche d'actualisation qui reprend les éléments que vous aviez transmis à l'école.

**Nous vous remercions de bien vouloir apporter les modifications et les compléments d'informations sur la fiche d'actualisation avec un stylo rouge.**

D'autres documents vous seront transmis au mois de septembre (règlement intérieur, convention financière...).

En attendant de vous retrouver à la rentrée, je vous souhaite un bel été lumineux !

Sandrine POLESE

# LA RENTREE

La rentrée des classes se fera le **lundi 1er septembre 2025**.

Voici les modalités définies par l'équipe pour permettre un accueil tout en douceur de vos enfants.

Le **lundi 1er septembre** et le **mardi 2 septembre**,  
il n'y aura pas de service de garderie, ni de cantine.

	<b>Toute Petite et Petite section</b>	<b>Moyenne section</b>	<b>Grande section</b>
<b>Lundi 1er septembre</b>	<b>Classe uniquement le matin :</b>  Accueil des élèves selon le tableau joint.	<b>Classe uniquement l'après-midi :</b>  Tous les élèves seront accueillis à partir de <b>13h15</b> .  La classe se terminera à 16h30.	<b>Classe uniquement l'après-midi :</b>  Tous les élèves seront accueillis à partir de <b>13h15</b> .  La classe se terminera à 16h30.
<b>Mardi 2 septembre</b>	<b>Classe uniquement le matin :</b>  Accueil des élèves selon le tableau joint.	<b>Classe uniquement l'après-midi :</b>  Tous les élèves seront accueillis à partir de <b>13h15</b> .  La classe se terminera à 16h30.	<b>Classe uniquement le matin :</b>  Tous les élèves seront accueillis à partir de <b>13h15</b> .  La classe se terminera à 16h30.

## **Jeudi 4 septembre**

Accueil de tous les élèves toute la journée aux horaires habituelles.  
La garderie (matin et soir) et la cantine fonctionneront.

# LES HORAIRES

## Matin

7h15 à 8h 7h30 à 8h	Garderie payante 3€ 2€
8h à 8h15	Garderie gratuite
8h20 à 8h30	Ouverture des portes de l'école. Les élèves sont accueillis dans les classes.
8h35	Fermeture des portes de l'école
11h25 à 11h30	Ouverture des portes de l'école. Les élèves sont récupérés à la porte d'entrée.

## Après-midi

13h15 - 13h30	Ouverture des portes de l'école et accueil des élèves.
13h30	Fermeture des portes
16h25/16h30	Ouverture des portes de l'école. Les élèves sont récupérés à la porte d'entrée.
16h30 à 17h15	Garderie payante 2,5 €
17h15 à 18h	Garderie payante 5 €
18h	Fermeture de l'école

En dehors des horaires d'ouverture, vous pouvez venir chercher votre enfant pour un rendez-vous (orthophoniste, médecin...) à l'heure qui vous convient en prévenant par avance par mail ou téléphone.

La responsabilité de l'école n'est engagée que dans le cadre de l'horaire réglementaire

# LA CANTINE

<b>Fonctionnement</b>	<p>Les élèves mangent entre 11h30 et 13h.</p> <p><b>Les TPS et PS :</b> à 11h30, passage aux toilettes et restauration avec Johanna jusqu'à 12h30 ; de 12h30 à 13h, récréation sous la surveillance de maîtresse Sandrine ; 13h : début de la sieste pour les Tous Petits et Petits avec Johanna. Les Moyens restent sur la cour.</p> <p><b>Les MS et GS :</b> de 11h30 à 12h10 : récréation sous la surveillance de maîtresse Sandrine ; à 12h10, passage aux toilettes et restauration avec Johanna jusqu'à 13h ; de 13h à 13h30 : récréation sous la surveillance des maîtresses.</p>
<b>Comment ?</b>	<p>L'inscription et le règlement se font en ligne à partir du site Ecole Directe.</p> <p>Si votre enfant mange tous les jours, vous devez sélectionner tous les jours du mois. Vous avez jusqu'à 8h30 du jour précis dernier délai.</p> <p>Si, pour une raison, il ne devait pas manger, penser à désélectionner le jour avant 8h30, sinon le repas vous sera facturé.</p>
<b>Coût</b>	<p>Ce temps périscolaire comprenant le temps de garde+ le repas est facturé <b>6€35</b></p>
<b>Mode de règlement</b>	<p>Par carte bancaire sur le site ecole directe ou chèque à remettre à la directrice.</p>

# LA GARDERIE

<p><b>Le matin</b></p>	<p>La garderie fonctionne tous les matins (<b>sauf lundi 1er et mardi 2 septembre</b>) dans la salle d'accueil de l'école.</p> <p>Elle est surveillée par Johanna.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>□ de 7h15 à 8h : coût <b>3€</b></li><li>□ de 7h30 à 8h : coût <b>2€</b></li><li>□ de 8h à 8h15 : gratuite</li></ul> <p><b>De 8h15 à 8h20 : plus aucun enfant n'est accueilli en garderie. Le portail de l'école est fermé.</b></p> <p>8h20 : ouverture du portail et accueil dans les classes.</p>
<p><b>Le soir</b></p>	<p>La garderie fonctionne tous les soirs (<b>sauf lundi 1er et mardi 2 septembre</b>) dans la salle d'accueil de l'école.</p> <p>Elle est surveillée par Alexia.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>□ de 16h30 à 17h15 : coût <b>2,5 €</b></li><li>□ de 17h15 à 18h : coût <b>2,5 €</b></li></ul> <p>Tout enfant encore présent dans l'école à 16h40 sera automatiquement inscrit en garderie.</p> <p>Le goûter (petite collation et gourde d'eau) est autorisé et sera apporté par vos soins.</p>
<p><b>Réservation et fonctionnement</b> <b>Règlement</b></p>	<p>La réservation se fait en ligne à partir du site Ecole Directe. L'inscription peut se faire jusqu'à 8h30 le jour même.</p> <p>Pour tout changement, vous pouvez désélectionner jusqu'à 8h30.</p> <p><b>Les identifiants du site vous seront communiqués fin août.</b></p>

# L'école maternelle

<p>Que va-t-il apprendre ?</p>	<p>La loi pour une <b>école de la confiance</b>, en instaurant l'obligation scolaire dès l'âge de 3 ans, assoit <b>la place fondamentale de l'école maternelle, accueillante pour tous et ambitieuse pour chacun.</b></p> <p>L'école maternelle est <b>une école bienveillante</b>. Sa mission est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, pour affirmer et épanouir leur personnalité, pour exercer leur curiosité sur le monde qui les entoure tout en respectant le rythme de développement de chacun.</p> <p style="text-align: center;"><b>Les 5 domaines d'apprentissage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• mobiliser le langage dans toutes ses dimensions (oral et écrit).</li><li>• agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique.</li><li>• agir, s'exprimer et comprendre à travers les activités artistiques.</li><li>• acquérir les premiers outils mathématiques.</li><li>• explorer le monde</li></ul>
<p>La sieste</p>	<p>C'est un temps nécessaire pour les enfants afin de consolider et d'intégrer les apprentissages du matin.</p> <p><b>Les TPS et PS débutent la sieste à 13h jusqu'à 15h</b> en salle de sieste attenante à la classe. Elle est surveillée par Johanna.</p> <p>Les élèves qui mangent à la maison et souhaitent revenir l'après-midi, sont accompagnés en salle de sieste dès l'ouverture du portail à 13h15.</p> <p><b>Les MS débutent la sieste à 13h30 jusqu'à 14h30</b> en salle de motricité. Elle est surveillée par Alexia.</p>

<p><b>Les récréations</b></p>	<p>Elles constituent une pause dans les activités d'apprentissage au cours de chaque demi-journée. D'une durée de <b>30 minutes</b> chacune, ce sont aussi des moments éducatifs qui répondent aux besoins physiques des enfants et sous la surveillance des enseignantes.</p> <p>Elles favorisent le contact entre enfants d'âges différents et la responsabilisation des plus grands.</p>
<p><b>Une journée type à l'école maternelle</b></p>	<p>L'organisation du temps à l'école est adaptée aux rythmes des jeunes enfants.</p> <p>Tout au long de la journée, les enfants sont placés en situation d'activités visant des apprentissages précis dans des domaines variés. Cela se déroule pour une grande partie sous formes de manipulations et de recherches.</p> <p>Toutes les activités favorisent <b>l'apprentissage de la langue</b>, qui constitue l'objectif prioritaire du programme de l'école maternelle.</p> <p>Les formes d'activités font alterner des temps d'ateliers en groupes restreints et des temps de regroupement.</p> <p>Ces regroupements sont l'occasion pour l'enseignant de présenter des activités et de donner les consignes ou bien de faire un bilan de ce qui a été réalisé, de commenter les réussites, de repérer et expliquer les erreurs ou les difficultés, de mettre en évidence ce qui doit être retenu.</p> <p>Les enfants s'expriment face à leurs camarades et les écoutent. Ils découvrent les règles de communication dans un groupe.</p> <p>C'est souvent lors de regroupements que l'enseignante raconte ou lit des histoires et organise des échanges pour s'assurer que le sens en a été compris.</p> <p>C'est aussi pendant les temps de regroupement que les enfants chantent, récitent des comptines ou des poèmes.</p> <p>L'objectif de faire réussir chaque élève anime les</p>

enseignantes qui choisissent les situations pédagogiques adaptées et les présentent aux enfants.

Si besoin, une aide personnalisée est mise en place pour permettre à chacun d'atteindre les objectifs fixés.

La psychologue scolaire apporte son concours aux enseignantes et aux parents pour mieux cerner ce qui fait obstacle à la réussite des élèves. Elle accompagne l'enfant, la famille et l'équipe enseignante dans une recherche de solutions.



# Être parent d'élèves

<p>Être informé</p>	<p>En tant que parents, membres de la communauté éducative, vous disposez de droits reconnus et garantis par le code de l'éducation. Le premier de vos droits est d'être informés, directement et régulièrement, lors des rencontres personnelles avec l'enseignant, des progrès et des difficultés de votre enfant, des mesures éventuellement prises pour l'aider ainsi que de son comportement à l'école.</p> <p>L'école organise <u>au moins une fois par an</u> et par classe une rencontre entre les parents et les enseignantes.</p> <p>Le livret scolaire, relai essentiel entre les enseignantes et la famille, est donné et commenté 2 fois par an.</p>
<p>Dialoguer avec l'école</p>	<p>Vous vous interrogez sur la scolarité de votre enfant ou sur sa vie en classe ?</p> <p><b>N'hésitez pas à demander un rendez-vous personnel à l'enseignante responsable de la classe.</b></p> <p>L'enseignante, tout comme la directrice de l'école, est tenue de donner suite à vos demandes d'informations ou de rendez-vous.</p> <p>Si vous ne comprenez pas ou si vous n'êtes pas d'accord avec une décision concernant votre enfant, la première démarche consiste <b>à dialoguer avec l'enseignante</b> responsable de la classe de votre enfant.</p> <p>Le cas échéant, vous parlerez aussi avec la directrice qui est responsable du bon fonctionnement de l'école.</p>
<p>Participer à la vie de l'école</p>	<p>Le plus sûr moyen de participer à la vie de l'école est <b>de vous présenter comme parent délégué de classe</b>, siéger au conseil d'école pour assurer un lien entre l'équipe éducative (directrice, enseignantes, Asem, parents d'élèves) et, pourquoi pas, si vous souhaitez vous impliquer davantage, adhérer de façon active à l'Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement libre (APEL)</p>
<p>L'assurance scolaire</p>	<p>L'assurance scolaire FEC souscrite par l'école et comprise dans la scolarité, garantit les dommages que votre enfant pourrait subir. Une attestation d'assurance personnelle responsabilité civile est à fournir dès le mois de septembre pour les dommages que votre enfant pourrait causer.</p>
<p>Allergie et traitement médical</p>	<p>Si votre enfant nécessite une prise en charge particulière liée à son état de santé (médicaments d'urgence, régime alimentaire...), vous pouvez demander un projet d'accueil individualisé (PAI) qui sera rédigé en concertation entre votre médecin traitant, la directrice, l'enseignante et vous-même.</p>

# L'OGEC

L'école Clairjoie est une école catholique sous tutelle diocésaine. Également en contrat d'Association avec la mairie de Rumilly qui participe totalement au service public d'éducation, elle est composée de 2 classes maternelles et accueille environ 50 élèves.

<p><b>Qu'est-ce que c'est ?</b></p>	<p>Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques - Structure juridique de l'école.          Propriétaire à titre gratuit des bâtiments. Cette association gère le budget de l'école.          L'OGEC de Clairjoie est le même pour le groupe scolaire Demotz de La Salle et l'école primaire Jeanne D'Arc.</p>
<p><b>Ses missions</b></p>	<p>Association à but non lucratif qui a pour objet d'assumer juridiquement la gestion économique, financière et sociale de l'établissement scolaire.          Elle délègue ses pouvoirs au chef d'établissement qui assure le fonctionnement de l'établissement.          En concertation avec les chefs d'établissement, l'OGEC fixe les budgets annuels et en surveille l'exécution.          Il se consacre notamment aux grandes orientations telles que la rénovation ou la construction de nouveaux bâtiments.</p>
<p><b>Qui ?</b></p>	<p>Composé de membres bénévoles élus qui apportent leur expérience de gestionnaire au bon fonctionnement juridique et financier de l'établissement dans le respect des orientations de l'Enseignement Catholique.          Le conseil d'administration composé d'une vingtaine de personnes, inclut des membres de droit, les représentants de la direction diocésaine et les représentants des APEL.          Il se réunit une fois par trimestre scolaire.</p>
<p><b>Comment contacter l'OGEC ?</b></p>	<p>Le président est <b>M. Stéphane JOUVEAU</b>.          Pour les contacter, vous pouvez envoyer un mail ou laisser un courrier à la directrice.</p>



# TARIFS 2025-2026

<p><b>Combien ?</b></p>	<p>Cette année, nous reconduisons, en concertation avec la directrice de l'école Jeanne D'Arc et le président OGEC, la proposition aux familles des deux écoles de la tarification au choix :</p> <table border="1" data-bbox="316 524 1497 663"> <thead> <tr> <th>Tarif inférieur</th> <th>Tarif médian</th> <th>Tarif supérieur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>536 €</b> Soit 53,6 € par mois</td> <td><b>570 €</b> Soit 57 € par mois</td> <td><b>609 €</b> Soit 60,9 € par mois</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ces tarifs ne sont pas indexés sur un quelconque quotient familial ou fiche d'imposition. C'est au libre choix des familles.</p>	Tarif inférieur	Tarif médian	Tarif supérieur	<b>536 €</b> Soit 53,6 € par mois	<b>570 €</b> Soit 57 € par mois	<b>609 €</b> Soit 60,9 € par mois
Tarif inférieur	Tarif médian	Tarif supérieur					
<b>536 €</b> Soit 53,6 € par mois	<b>570 €</b> Soit 57 € par mois	<b>609 €</b> Soit 60,9 € par mois					
<p><b>Pourquoi ?</b></p>	<p><u>Pour subvenir au fonctionnement et investissement de l'établissement.</u> Charges : eau, électricité, gaz, salaire des ASEM, prestation de ménage.</p> <p><u>Les cotisations diocésaines :</u> Pour le fonctionnement de la direction diocésaine qui accompagne et propose des formations pédagogiques et religieuses des professeurs des écoles.</p> <p><u>Les cotisations UGSEL :</u> (Union de Gymnastique et Sport de l'Enseignement Libre) Pour des intervenants sportifs dans l'école et la participation aux manifestations annuelles. <b>2,80 € par élève</b></p> <p><u>Les cotisations solidarité :</u> Pour venir en aide à des écoles privées en difficultés ou aide à des travaux (environ 15 €/enfant et par année).</p> <p><u>Les cotisations tutelle Diocésaine :</u> Le suivi des établissements et des équipes (2 € par enfant).</p> <p><u>Soutien Centre de formation initiale des maîtres (ISFEC)</u> <b>1 € par élève</b></p>						
<p><b>Comment ?</b></p>	<p><b>La scolarité sera facturée en une seule fois début septembre.</b> Nous vous conseillons d'opter pour le prélèvement automatique afin d'être prélevé tous les mois (10 prélèvements de septembre à juin). Vous pouvez également opter pour un règlement par chèque à remettre à la directrice.</p>						
<p><b>A prévoir</b></p>	<p>Une participation aux activités culturelles <b>Environ 25 € par année et par enfant.</b></p>						

# APEL

<p><b>Qu'est-ce que c'est ?</b></p>	<p>Association des <b>P</b>arents d'<b>E</b>lèves de l'enseignement <b>L</b>ibre. Les parents membres de l'association sont bénévoles.</p>
<p><b>Ses missions</b></p>	<p>L'APEL est là pour vous aider et représenter les parents au sein de l'école et auprès des institutions locales. Elle apporte le regard des parents vis-à-vis du projet commun (instruction et éducation des enfants). Elle informe et conseille <b>les parents</b> sur la vie de l'établissement et ses particularités. Elle représente les parents dans les différentes instances de l'établissement (conseil d'école, conseil d'administration).</p>
<p><b>L'APEL à Clairjoie</b></p>	<p>Elle est animée par une équipe de parents bénévoles et présidée par <b>Mme Lydia BOCCARD</b>.</p> <p>L'APEL organise des manifestations diverses : Gratuite pour les familles : pot d'accueil aux portes ouvertes et à la rentrée, fête de Noël... A but non lucratif et ouvert au public : Vide Grenier, Loto... A but non lucratif pour les familles de l'école : chocolats de Noël, grille de Pâques, fête de l'école... A quoi sert le bénéfice ? A financer en partie les sorties scolaires, des spectacles, des intervenants, du matériel pour les enfants.</p>
<p><b>Des cotisations</b></p>	
<p><b>Combien ?</b></p>	<p>Par année et par famille : 19 € Répartition des cotisations : 5.10 € APEL Clairjoie ; 4.60 € APPEL 74 ; 3 € APEL Nationale ; 1.50 € APEL académique ; 4.80 € abonnement famille éducation (magazine trimestriel).</p>
<p><b>Qui ?</b></p>	<p>Toutes les familles sont invitées à payer cette cotisation en début d'année (compris dans la facture qui vous sera remise fin septembre) Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'Apel, nous vous remercions de le signaler dans un courrier adressé à la directrice.</p>
<p><b>Pourquoi ?</b></p>	<p>Pour aider au fonctionnement de l'Association</p>
<p><b>Ce à quoi vous pouvez prétendre en cotisant</b></p>	<p>D'un abonnement à « famille et Education » et à tout le service proposé par l'APPEL 74 : informations et conseils aux familles ; informations sur l'orientation scolaire et professionnelle, rendez-vous individuels, tests.</p>

# FOURNITURES

## TOUS LES ELEVES (TPS/PS/MS/GS)

- un **classeur** grand format 28 X 32 avec 2 anneaux et dos de 8 cm (en polypropylène). Vous pouvez réutiliser le classeur de l'année dernière.
- Une **pochette** élastique PVC transparente (3 rabats).
- des **chaussons** type **gymnastique** qui doivent bien tenir aux pieds (nous faisons la motricité avec).



- une **serviette** de table pour la cantine.
- un **gobelet** en plastique dur au nom de l'enfant.
- un **tablier de peinture**.

## Pour les élèves de Tout Petite Section, de Petite Section et de Moyenne Section

- Une boîte de mouchoirs en papier, un paquet de lingettes lotion
- Pour la sieste, privilégier un sac de couchage tel que présenté ci-dessous :



Vous pouvez trouver ce modèle et bien d'autres sur le site de Vert Baudet ou sur Amazon. L'avantage est que l'enfant se sent bien protégé. Ce type de sac se lave très bien et permet de ne pas acheter un coussin, une couverture et une petite serviette éponge. C'est tout en un !

Si vous ne souhaitez pas investir dans ce type de couchage, merci de fournir un coussin, une couverture et une serviette éponge.

#### Pour les élèves de Moyenne Section

- 2 crayons de papier HB (pas de marque Evolution)
- 1 gomme
- 1 trousse à double compartiment avec, à l'intérieur :
  - 12 feutres **impérativement pointe fine** ;
  - 24 crayons de couleur avec gris et beige si possible ;**Chaque crayon et feutre doivent être marqués au nom de l'enfant.**
- 2 feutres ardoise bleus, pointe fine

#### Pour les élèves de Grande Section

- 2 crayons à papier HB (pas de marque Evolution)
- 1 gomme
- 1 trousse à double compartiment avec, à l'intérieur :
  - 12 feutres **impérativement pointe fine** ;
  - 24 crayons de couleur avec gris et beige si possible ;**Chaque crayon et feutre doivent être marqués au nom de l'enfant.**
- 4 feutres ardoise bleus, pointe fine
- 3 tubes de colle (taille moyenne).

Ces fournitures sont pour l'année mais il vous sera, peut-être demandé de renouveler en cas de perte ou de dégradation du matériel par votre enfant.

Nous vous remercions d'apporter ces fournitures dès le jour de la rentrée.  
Les doudous, pour la sieste, seront mis dans un petit sac à dos.

Les enfants qui restent à la garderie du soir amèneront une petite gourde d'eau et un goûter (dans une petite boîte) dans un petit sac à dos.

**Merci de bien marquer toutes les fournitures au nom de votre enfant**

# CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026

Rentrée des classes	Lundi 1er septembre ou mardi 2 septembre 2025 selon les modalités définies page 3.
Vacances de Toussaint	du vendredi 17 octobre au lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	du vendredi 19 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026
Vacances d'Hiver	du vendredi 6 février au lundi 23 février 2026
Vacances de Printemps	du vendredi 3 avril au lundi 20 avril 2026
Pont de l'Ascension	Du mardi 12 mai au lundi 18 mai 2026
Lundi de Pentecôte	Lundi 25 mai
Vacances d'été	Jeudi 2 juillet



Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

***Pensez à noter ces dates dans vos agendas !***

